

BUREAU FEDERAL

Réunion du 3 Avril 2009 à Paris

Présents : M. Yvan MAININI, Président
Mmes Roselyne BIENVENU, et Marie-Noëlle SERVAGE.
MM Thierry BALESTRIERE, Pierre COLLOMB, Jacques DENEUX, Frédéric FORTÉ,
Rémy GAUTRON, Jean-Yves GUINCESTRE, Jean-Pierre HUNCKLER, Jean-Marc
JEHANNO et Jean-Pierre SIUTAT.

Excusés : Mmes Françoise AMIAUD et Sophie GABORY. M. René LE GOFF.

Assistent : MM. Gilles THOMAS (représentant le DTN) et Christophe ZAJAC.
Mme Céline PETIT.

1. Ouverture de séance.

Pierre COLLOMB chargé d'animer la réunion du Bureau Fédéral souhaite la bienvenue aux membres présents, il excuse Françoise AMIAUD (en mission), Sophie GABORY (malade) et René LE GOFF.

2. Débat d'orientation

- **Ligue Féminine de Basket**

Thierry BALESTRIERE : Une étude de la Commission Contrôle de Gestion des chiffres produits par les clubs, fait état d'une situation inquiétante. C'est pourquoi les Présidents des clubs de LFB ont été convoqués à une réunion extraordinaire qui s'est tenue cet après-midi à la FFBB. Il rappelle la décision du Bureau Fédéral lors de sa dernière réunion, à savoir le non-engagement des clubs de Ligue Féminine en coupe Européenne, pour ceux ayant un déficit cumulé supérieur à 10% de leur budget, cette saison.

Yvan MAININI : il s'agit là d'une situation d'urgence. Il faut assainir le système cette année et mettre en place des règles plus drastiques pour l'avenir. La CCG fera une proposition de règlement au prochain Comité Directeur des 15 et 16 Mai, pour une mise en application la saison prochaine.

Thierry BALESTRIERE communique les différentes pistes de réflexion émises par la CCG et qui feront l'objet de propositions pour adoption au Comité Directeur :

- mise en œuvre de modifications réglementaires plus contraignantes, notamment pour la non-production de documents de qualité, le dépassement de l'encadrement des charges de personnel, avec des sanctions plus lourdes que des pénalités financières.
- Obligation de produire un rapport formel du Commissaire aux Comptes sur les documents prévisionnels à produire au 15/04.
- Rétrogradation automatique d'une division en cas de dépôt de bilan.
- Interdiction d'accession de NF1 en LFB pour les clubs ne justifiant pas d'une situation nette positive.

Une discussion s'engage.

Jean-Pierre SIUTAT : La CCG propose un apurement de la situation exceptionnelle pour cette année ; il faut savoir si ces solutions devront apparaître définitivement dans nos règlements ensuite ?

Yvan MAININI : la CCG doit faire une application stricte de ses règles, mais le plus tôt possible, que les clubs soient bien informés.

Marie-Noëlle SERVAGE : Il faudra bien étudier toutes les situations. Concernant le non-engagement, s'agit-il d'une mesure commune ou les dossiers seront regardés au cas par cas, car il peut y avoir des situations conjoncturelles ?

Jean-Marc JEHANNO précise que la CCG n'a pas encore pris de décision définitive.

Yvan MAININI : on ne peut pas se permettre de faire de la rétroactivité sur les décisions prises la saison passée par la CCG.

Jean-Pierre SIUTAT pense qu'une question reste en suspens : faut-il missionner la CCG pour aller au bout de ce plan d'apurement ? Les clubs sont actuellement en pleine période de recrutement pour la saison prochaine, et la saison n'est pas terminée.

D'autre part, il reste 7 à 8 clubs valides en LFB, il faut donc sauver 3 places en Euroleague Féminine et proposer 2 ou 3 clubs en Eurocup Women.

Yvan MAININI souhaite que les clubs concernés par les compétitions européennes proposent un budget conséquent avec des infrastructures fiables.

Frédéric FORTE estime que le problème de rétrogradation doit être réglé au cas par cas. Il faut réfléchir pour l'avenir à un règlement qui évitera le cas par cas et où les choses seront clairement définies.

Jean-Pierre SIUTAT : si la CCG fait une application plus drastique en fin de saison, il y aura forcément moins de clubs en Ligue Féminine la saison prochaine. Il faut que toutes les situations soient étudiées, la conjoncture actuelle est difficile et la situation n'est pas prête de s'améliorer.

Roselyne BIENVENU souhaite que tous les éléments du débat soient bien pris en considération, car il s'agit de la Ligue Féminine de Basket, vitrine du Basket Féminin. Nous entrons donc aujourd'hui dans une procédure répressive. Ne faudrait-il pas penser à mettre en place une Commission d'accompagnement pour les clubs accédant pour travailler dans la prévention plutôt que dans la répression ?

Yvan MAININI : ce travail est déjà réalisé par la CCG depuis sa création, le poste principal des budgets des clubs est la masse salariale avec les charges. Il pense que cela résulte d'un problème de responsabilité des Président des clubs.

Pierre COLLOMB : il faudrait donc faire passer le message qu'il est préférable d'avoir une bonne santé financière plutôt que privilégier le résultat sportif.

Rémy GAUTRON précise que la Commission Contrôle de Gestion joue déjà un rôle pédagogique d'accompagnement auprès des clubs montants. Mais ils ne se sentent pas tous concernés, pour preuve aujourd'hui seulement 6 clubs sur 12 se sont présentés.

Un projet de règlement sera présenté au Bureau Fédéral du 8 Mai 2009, afin qu'il soit proposé au Comité Directeur des 15 et 16 Mai 2009, pour adoption

- **Étapes et échéancier de la mise en place des pôles**

Marie-Noëlle SERVAGE explique que suite au dernier Bureau Fédéral le tableau a été légèrement modifié, notamment les dates de l'échéancier. La mise en place de l'organigramme fédéral et l'échéancier seront décalés dans le temps, car il est nécessaire de se donner plus de temps de réflexion :

- organigramme fédéral pour Septembre 2009.
- nouvelle implantation géographique des pôles et services à l'issue des travaux d'aménagement des locaux.

Une présentation des orientations politiques du mandat et des missions des Pôles sera faite à l'Assemblée Générale de Lille, afin de permettre aux Délégués d'intégrer ces nouvelles notions.

- **Orientation Politique et déclinaison par pôle.**

Marie-Noëlle SERVAGE : Une réunion de travail s'est tenue cette après-midi avec les Vice-Présidents, Directeurs de Pôles, avec de nombreux échanges sur l'avancée des travaux des Pôles. Jean-Pierre SIUTAT propose une méthodologie qui sera reprise par chaque Directeur de Pôle.

Pôle 1

Jean-Pierre SIUTAT propose une présentation qui fixera le cadre des objectifs à atteindre. Il s'est appuyé sur plusieurs documents (Bilan et Perspectives, le courrier du Secrétariat d'Etat, la synthèse de tous les groupes) pour regrouper sur un même document des idées, des moyens, des valeurs, des objectifs, etc..., en rapport avec le Pôle 1. Il a ensuite regroupé les idées par objectif afin de proposer un plan de travail :

- Etat des Lieux.
- Objectifs intermédiaires.
- Identifier les moyens.
- Les moyens financiers (si besoin).
- Les actions à mener pour aller des objectifs intermédiaires à l'objectif définitif.
- Le calendrier de travail.
- Définir les critères d'évaluation.

Marie-Noëlle SERVAGE propose qu'une présentation des orientations politiques, telle que proposée par Jean-Pierre SIUTAT soit faite au Comité Directeur des 15 et 16 Mai 2009.

Thierry BALESTRIERE : il faut faire preuve de plus d'ambition, en déclinant encore les 7 points proposés. Il faut aussi penser à associer tout le monde à la construction du projet fédéral.

Yvan MAININI : il faut mettre des priorités sur les objectifs et actions à mettre en place, c'est indispensable. Par ailleurs, il doit recevoir tous les Présidents des Commissions Fédérales pour leur expliquer comment sera faite la transition.

Jean-Pierre SIUTAT : la notion d'urgence n'est pas facile à déterminer.

Roselyne BIENVENU : l'articulation du projet n'est pas claire dans les esprits, notamment en ce qui concerne les Présidents de Commissions.

Yvan MAININI : concernant les objectifs et la priorisation, il y a deux phases à prendre en considération, la fixation d'objectifs et la démarche opérationnelle. Il y a des démarches politiques d'objectif, des démarches opérationnelles et des démarches communes à mutualiser. Il faut garder à l'esprit une notion fondamentale qui est la mission de service public, mettre en place un plan de formation (salariés et bénévoles). La structure du budget changera à l'avenir, il faudra donc modifier notre façon de travailler. C'est un très bon moyen de remobiliser les personnes.

Pôle 2

Roselyne BIENVENU : la priorisation est en cours d'élaboration et a été regroupée autour de 6 axes, mais c'est réellement un exercice difficile. Il faut aussi regarder le niveau opérationnel de l'équipe permanente, qui n'est pas encore définitive. Il y aura la présentation d'un document au Bureau Fédéral du 8 Mai 2009.

Pôle 3

Jean-Pierre HUNCKLER : les travaux avancent de manière satisfaisante, dans l'organisation et 4 grands objectifs se détachent avec un début de priorisation, notamment avec la communication mise en place sur l'Equipe de France. De nombreuses pistes sont actuellement étudiées comme le

mécénat sportif, créer un événement récurrent pour l'Equipe de France ou encore la création de produits dérivés Boutique adaptés.

Pôle 4

Pierre COLLOMB : trois axes stratégiques ont été dégagés avec notamment le maillage territorial (avec une partie technique et une partie pratique). Alain GAROS a bien avancé sur cette première partie du dossier, le document est en cours de finalisation.

Marie-Noëlle SERVAGE précise qu'un appel à candidatures avait été lancé en interne pour le poste d'administrateur du Pôle 4 et 3 candidatures ont été reçues. Sébastien DIOT est donc proposé pour assurer la fonction d'administrateur du Pôle 4.

En conclusion, Marie-Noëlle SERVAGE indique qu'il faut définir et mettre en place la codification des priorités pour le Bureau Fédéral du 8 Mai 2009, pour en faire la présentation au Comité Directeur des 15 et 16 Mai 2009.

- **Ligue Nationale de Basket :**

Jean-Marc JEHANNO : suite à la réunion du 22 Février 2009 de la Commission des Centres de Formation et au Comité Directeur de la LNB du 31 Mars dernier, la Ligue Nationale de Basket souhaite faire à la Fédération des propositions d'évolutions réglementaires.

Yvan MAININI rappelle que les règlements de la LNB doivent être approuvés par la FFBB.

Jean-Marc JEHANNO énonce les différentes demandes regroupées dans le courrier reçu ce jour :

- ***La mise à disposition de 2 places en NM2 ou NM3 pour les équipes Espoirs Pro A des 2 clubs descendants en Pro B ou à défaut les clubs de Pro B candidats et ayant déjà une équipe réserve en pré-national.***

Cela supposerait une modification du système de montée des Ligues Régionales, afin de réserver 2 places supplémentaires. Le Bureau Fédéral n'est pas contre cette demande en NM3 mais souhaite que la question soit bien étudiée avant de se prononcer.

- ***La mise à disposition pour tous les clubs de la LNB d'une place en Championnat de France Cadets 2^{ème} division, ou 1^{ère} division si le classement le permet, soit 34 places.***

Le Bureau Fédéral rappelle que le Championnat de France Cadets est soumis à un cahier des charges strict auquel il faut impérativement répondre pour accéder à la division.

- ***La mise en place d'une double licence pour les joueurs (avec notamment une possibilité de retour au sein de l'équipe en cas de bons résultats ou éventuellement la blessure d'un joueur) :***
 - Immédiatement : pour les joueurs des centres de formation de Pro B, afin qu'ils puissent jouer avec les équipes fédérales satellites.
 - Dans l'avenir : pour les joueurs des centres de formation Pro A afin qu'ils puissent jouer avec une équipe de NM1 ou de NM2 sous forme de prêt.

Une discussion s'engage.

Yvan MAININI : cela ne pourrait se faire qu'avec l'accord des deux parties, et 1 à 2 fois maximum sur la durée de la saison.

Jean-Pierre SIUTAT: il faut bien différencier la notion de double licence avec celle de prêt temporaire. Il est nécessaire qu'une réflexion soit menée sur cette demande particulière.

Rémy GAUTRON : la demande devra être effective et actée avant le début du championnat.

Jean-Marc JEHANNO : pour l'avenir, la LNB souhaite également la mise en place d'une vraie double licence, le joueur espoirs pourra jouer avec son club d'origine et un club satellite dans la même semaine. Il faudra également mener une réflexion sur cette demande.

Jean-Pierre HUNCKLER : il faut qu'ils fassent leur choix en début de saison et que les choses soient fixées.

Gilles THOMAS : il faudra s'assurer que le joueur concerné suive une réelle formation au sein du Centre de Formation.

Frédéric FORTÉ rappelle que l'une des priorités étant l'Equipe de France, il faut donc faire évoluer les jeunes joueurs au meilleur niveau possible.

Yvan MAININI serait favorable à cette demande, mais il faut impérativement que celle-ci soit faite avant le début de la saison.

Roselyne BIENVENU rappelle qu'une étude sur la double licence avait été menée il y a 2 ans avec la Commission Sportive, la DTBN et des membres de la Commission Juridique.

Jean-Marc JEHANNO poursuit l'énoncé des demandes :

- ***L'harmonisation des dates limites de mutation (30/11 pour la FFBB et 28/02 pour la LNB – le CD de la LNB du 31 Mars 2009 a autorisé pour l'avenir, la mutation du joueur jusqu'à la fin de saison) pour les stagiaires et les aspirants.***
- ***La LNB souhaite également, même si ce n'est pas inscrit dans le courrier reçu ce jour, la possibilité de prêter dès la première année un jeune avec un contrat stagiaire ou un contrat aspirant.***
- ***La Commission des Centres de Formation souhaite également que le cahier des charges des centres de formation en Pro B, soit plus souple, voire allégé sur certains points par rapport à celui de Pro A, pour obtenir l'agrément :***
 - o Concernant la formation sportive
 - o Et l'encadrement sportif.
- ***La valorisation des équipes réserves "jeunes" par une augmentation des possibilités de Licence T ou M (et non plus 2 en NM3 et 4 en NM2)***

L'ensemble de ces questions feront l'objet d'un nouveau point porté à l'ordre du jour du Bureau Fédéral du 8 Mai 2009.

Jean-Pierre SIUTAT demande que le courrier de la LNB regroupant les demandes soit transmis aux Pôles concernés pour les étudier.

Yvan MAININI lit aux membres du Bureau Fédéral un communiqué de la LNB sur l'arbitrage.

La Ligue Nationale de Basket est priée d'adresser ses demandes concernant les arbitres, par courrier à la CFAMC.

3. Administration Générale

- **Commission des Agents Sportifs.**

Roselyne BIENVENU explique qu'il faut valider l'échéancier précédant l'examen d'Agent de Joueur. La procédure administrative est en cours auprès du Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

- 28 pré-inscriptions à l'examen
- La date de l'examen est fixée au 29 Mai 2009.
- Validation des résultats le 28 Juin 2009 lors du Comité Directeur de l'Assemblée Générale.

- Promulgation des résultats le 29 Juin 2009, sur le site Internet FFBB.
- Les inscriptions se feront entre le 4 et le 24 Avril 2009.

Le Bureau Fédéral valide l'échéancier, à l'unanimité des membres présents.

Le renouvellement de la composition de la Commission des Agents Sportifs sera proposé au Comité Directeur des 15 et 16 Mai 2009, pour adoption.

- **Transformation licence de Lou MATALY.**

Roselyne BIENVENU rappelle la situation de jeunes joueuses potentielles du TCMS qui avaient obtenue des licences A au club du TMB. Cela ne concernait qu'un groupe déterminé avec un niveau potentiel requis pour évoluer en Championnat de France. La joueuse Lou MATALY existait sur la liste d'origine. Or cette jeune joueuse est toujours licenciée au TCMS et elle n'a pas sollicité de Licence A pour le TMB puisqu'elle est entrée à l'INSEP. Elle souhaite donc obtenir, elle aussi, une Licence A pour le TMB.

Accord du Bureau Fédéral à l'unanimité des membres présents.

- **Règlement Médical.**

Jean-Yves GUINCESTRE expose le document distribué aux membres. Il s'agit de mises en forme et d'ajustements suite aux demandes du Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

Accord du Bureau Fédéral à l'unanimité des membres présents.

Le Règlement Médical sera proposé au Comité Directeur des 15 et 16 Mai 2009 pour adoption. Il sera ensuite communiqué aux Ligues Régionales, aux Comités Départementaux et apparaîtra sur le site Internet FFBB.

Jean-Yves GUINCESTRE fait un point général sur la COMED et les différentes questions soulevées :

- Revalorisation du Contrat du Médecin Directeur National :
 - Evolution de ses missions.
 - Feuille de route de ses missions au sein de la nouvelle cellule Equipe de France.

Jean-Pierre SIUTAT précise que le Directeur du Pôle 1 définira ses missions et son champ de compétence.

- Il a reçu quelques "revendications" lors des Journées Médicales à Lille, sur les honoraires qui stagnent.

Une étude sera effectuée avec le Trésorier et une présentation sera faite au Bureau Fédéral du 8 Mai 2009.

- Dans les relations entre la COMED, le Médecin Directeur National, le Médecin de la LNB et celui de la LFB, il y a un problème de périmètre de compétence à redéfinir notamment quand les Entraîneurs des Equipes de France souhaitent obtenir des renseignements.
- Aptitude médicale des Arbitres : un nouveau document sera diffusé sur la marche à suivre et la procédure pour l'examen des arbitres de plus de 35 ans.
- Concernant le Bilan de pré-saison pour les arbitres de Haut Niveau, le réseau de communication entre la COMED et la CFAMC n'a pas correctement fonctionné. Une nouvelle procédure sera mise en place.

Le Bureau Fédéral confirme : l'arbitre qui n'aura pas produit de certificat médical ne pourra pas être désigné.

- Les contrôles anti dopage sont effectifs pour les arbitres de la Ligue Nationale de Football, cela risque donc de se faire également dans le milieu du Basket.
- Proposition de communication au colloque de Rennes sur "Ethique et Sportif de Haut Niveau"

- **Assemblée Générale : Cahier des Charges**

Marie-Noëlle SERVAGE : le cahier des charges de l'Assemblée Générale a été complètement révisé et mis à jour, avec une réorganisation du document et des précisions sur les compétences de chacun.

Les membres du Bureau Fédéral sont chargés de faire remonter leurs remarques rapidement, afin de faire l'appel à candidature pour l'organisation des Assemblées Générales de 2010 et de 2011.

4. Communication et Organisations Diverses

- **Consultation à distance**

Marie-Noëlle SERVAGE : La FFBB a procédé à une consultation à distance des Délégués à l'Assemblée Générale afin de signer prochainement le compromis de vente du rachat d'un plateau de l'immeuble voisin. Cette consultation à distance comportait deux résolutions :

1. *"L'Assemblée Générale approuve et autorise l'acquisition par la FFBB du bien immobilier déterminé pour un prix global de 2.096.000 €"*
2. *"L'Assemblée Générale approuve et autorise le financement partiel de cette acquisition par un emprunt bancaire dans les conditions ci-après :*
 - *Montant de l'emprunt : 1.500.000 euros*
 - *Durée : 10 à 15 ans*
 - *Taux hors assurance : Entre 3,5% et 4,5%"*

Total des voix :	455.036
Quorum :	227.519
Nombre de voix exprimées à ce jour :	300.127
Nombre de voix favorables aux deux résolutions :	271.285.

La majorité des voix requises pour procéder à l'opération ayant été obtenue, la signature pourra intervenir rapidement.

Roselyne BIENVENU a reçu cette consultation à distance en tant que Déléguée du Comité du Maine et Loire, elle fait des remarques concernant le manque de précision dans les Règlements Généraux sur ce type de consultation, le manque de confidentialité dans le système de vote proposé et la justesse des délais de réponse. Elle reconnaît néanmoins qu'il s'agit d'une consultation simple, mais vote très important et pense qu'il aurait fallu anticiper davantage.

Yvan MAININI : la décision initiale avait été prise lors de l'Assemblée Générale de Deauville et il ne s'agit là que d'un acte complémentaire pour signer le compromis de vente.

- **Désignation du responsable du projet et de l'aménagement.**

Yvan MAININI propose que Jean-Pierre HUNCKLER soit nommé pour prendre en charge ce dossier, après la signature du compromis de vente, assisté de Marie-Noëlle SERVAGE et Christophe ZAJAC pour la partie administrative de la réorganisation.

Accord du Bureau Fédéral, à l'unanimité des membres présents.

- **Equipe de France Féminine**

Marie-Noëlle SERVAGE rappelle le programme de l'Equipe de France Féminine :

- Stage à Lyon du 18 au 21 Mai 2009.
- France / Grèce le 22 Mai 2009 à Bourg en Bresse.
- France / Grèce le 23 Mai 2009 à Saint-Etienne.
- France / Grèce le 24 Mai 2009 à Lyon.
- Stage à Lisses du 25 au 28 Mai 2009.
- France / Hongrie le 29 Mai 2009 à l'Agora d'Evry.
- France / République Tchèque le 30 Mai à l'Agora d'Evry.
- France / Australie le 31 Mai 2009 à l'Agora d'Evry.

- **Equipe de France Masculine**

Marie-Noëlle SERVAGE communique le programme de l'Equipe de France Masculine :

- Stage et tournoi à Strasbourg du 22 Juillet au 26 Juillet 2009
- 24 Juillet 2009 : France - Autriche
- 25 Juillet 2009 : France - Belgique
- 26 Juillet 2009 : France - République Tchèque
- Stage à Paris du 27 Juillet au 02 Août 2009
- 30 Juillet 2009 : Coubertin : France - Hongrie

Jean-Pierre SIUTAT apporte des précisions concernant les deux rencontres de la phase qualificative à l'Euro 2009 :

- 08 Août : à Pau : France - Finlande
- 14 Août : à Pau : France - Italie

Le Comité d'organisation s'est réuni dernièrement, pour la sixième fois et travaille en étroite collaboration avec la FFBB. L'organisation concerne donc ces deux rencontres et une belle éventuelle (le 27 ou le 30 Août 2009). Une conférence de Presse aura lieu le Jeudi 23 Avril 2009 à Pau. A noter une grosse mobilisation de l'organisation locale, avec le regroupement du club de Pau, du Comité des Pyrénées Atlantiques, du Comité des Landes et la Ligue d'Aquitaine.

Jean-Pierre HUNCKLER : une opération de solidarité sera organisée lors du Tournoi de Strasbourg pour deux jeunes frères atteints de myopathie.

Marie-Noëlle SERVAGE : l'Agenda Basket vient d'être diffusé à la Presse et sur le Site Internet ; il regroupe tous les grands rendez-vous du Basket français à venir.

Elle communique, pour information, la Charte que les joueurs de l'Equipe de France vont signer, il s'agit d'un contrat moral entre les joueurs du Groupe France et la Fédération.

La première "Newsletter" de l'Equipe de France vient de sortir également.

Les membres du Bureau Fédéral souhaitent savoir s'il existe la possibilité de s'inscrire sur le site Internet de la FFBB, afin de recevoir cette Newsletter.

5. Questions Diverses

Jean-Yves GUINCESTRE a reçu un document afin que des jeunes joueuses puissent s'inscrire au Centre de Formation du Comité Départemental de la Sarthe. Il est totalement opposé à ce type d'initiative.

Jacques DENEUX apportera les modifications demandées par le Bureau Fédéral à la Charte de l'Arbitrage, donc le remplacement de "Championnat à désignation" par "Championnat à obligation". Il souhaite également que soit ajouté à la Charte après "... Il devra avoir 2 licenciés qui suivent une formation validée par un formateur agréé" : "***cette disposition n'est valable que deux saisons consécutives***"

Accord du Bureau Fédéral, à l'unanimité des membres présents.

Jean-Pierre HUNCKLER fait un point sur les pré-candidatures en Championnat de France Jeunes :

- la période de pré-candidatures s'est terminée au 31 Mars 2009.
- 461 pré-candidatures sur l'ensemble des Championnats de France Jeunes (contre 450 l'année dernière).
- 31 pré-candidatures dans la première division Cadets
- 35 pré-candidatures dans la première division Cadettes
- 97 pré-candidatures dans la seconde division Cadets
- 73 pré-candidatures dans la seconde division Cadettes
- 117 pré-candidatures dans la division Minimes Masculins
- 106 pré-candidatures dans la division Minimes Féminines

La prochaine réunion de travail aura lieu le 6 Avril 2009. Les Comités Départementaux et les Ligues Régionales vont maintenant pouvoir apporter leurs commentaires sur les dossiers.

Roselyne BIENVENU souhaite apporter des précisions sur sa décision de ne pas présider cette réunion du Bureau Fédéral. Sur un plan réglementaire et au regard des textes, elle se demande si les Bureaux qui sont présidés sous forme de délégation tournante ne pourraient pas être dénoncés au

niveau des décisions qui y sont prises. Elle trouve ce système de fonctionnement plutôt dérangeant, et estime que ce n'est pas un exercice spontané et que cela pourrait mettre des personnes en difficulté.

Jean-Pierre SIUTAT souhaite remercier toutes les personnes qui ont participé à l'organisation du All Star Game de l'Euroligue Féminine du 8 Mars dernier au Stade Pierre de Coubertin. Cette manifestation était une belle réussite. Un document regroupant de magnifiques photos a été réalisé, il serait intéressant de le mettre à disposition, en consultation, sur le site Internet de la FFBB.

Prochaine réunion du Bureau Fédéral le 8 Mai 2009, à Cannes.